YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2000

DELIBERATION N°2000/11/841

OBJET : CONTRAT TRIENNAL A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE DANS LE SECTEUR VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS :
. Approbation d'un nouveau programme de travaux

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 24 juin 1999 du Conseil Général de l'Essonne instituant des contrats triennaux dans trois secteurs et notamment dans celui intitulé "Voirie – Eclairage public et divers",

VU la délibération du 19 octobre 2000 du Conseil Général de l'Essonne prévoyant une subvention de 51 % pour une à trois opérations avec un plafond de dépense subventionnable de 2 400 000 F H.T.,

CONSIDERANT que par délibération n°2000/06/771 du 29 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé un programme de trois opérations de voirie prévoyant en 2001 d'importants travaux sur le giratoire de la place Gambetta en intercommunalité avec la ville de Brunoy,

CONSIDERANT que par courrier du 12 septembre 2000, le Directeur de l'Aménagement, de l'Agriculture et du Développement Départemental du Conseil Général de l'Essonne, a informé la municipalité de la particularité de ce dossier qui nécessite d'être envisagé différemment,

CONSIDERANT que la ville d'Yerres doit ainsi adopter un nouveau programme d'opérations incluant uniquement des opérations sur le périmètre communal,

CONSIDERANT que l'aménagement de la place Gambetta devra fait l'objet d'une délibération séparée prise en commun avec la ville de Brunoy,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD + pouvoir, Mme GREMILLON),

APPROUVE le nouveau programme de travaux comportant trois opérations :

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

2000

- Rue Pasteur	1 196 221 F H.T.
- Rue du Docteur Charcot	641 930 F H.T.

2001

- Rue Emile	557 500 F H.T.

SOLLICITE sur ces trois opérations les subventions du Conseil Général au taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le contrat départemental correspondant avec le Conseil Général de l'Essonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
30 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 30. 11. 2000 et de la publication le 1 12. 2000
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

2c